



District de Football du Finistère

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2019/2020**

Séance du 02 septembre 2019 16 H 00 / 18 H 15

Présents : M PONDAVEN; L ABGRALL; JP SEZNEC; J STEPHAN; D LE DEZ; JP LE BRUN; M PLASSARD.

Excusé : D PAUCHARD, J LE VIOL

1 MUTES SUPPLEMENTAIRES:

Les clubs de district n'ayant exprimé de demande particulière avant le 15 août, les clubs ayant droit à 1 muté supplémentaire, il sera affecté à l'équipe 1 et ceux ayant droit à 2 mutés supplémentaires, ils seront affectés 1 pour l'équipe 1 et 1 pour l'équipe 2

SAINT DIVY le muté supplémentaire sera affecté à l'équipe 2

2 ETUDES DE CAS PARTICULIERS

A Décision de la Commission Départementale du Statut

Voir Tableau **annexe 2**

B Préparation des dossiers pour la Commission Régionale du Statut

Voir tableau **annexe 3** proposition de la Commission départementale à valider par la Commission Régionale

4 SITUATION DES CLUBS AU 31/08/19

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 31/08/19 pour parution avant 30/09/19. Voir tableau joint en annexe 1. Les clubs ont la possibilité de régulariser la situation avant le 31/01/2020 - 4 sessions d'examen seront organisées soit par la ligue ou le district

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue à la Commission Régionale et sera publiées sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

Situation 31/08/2019 : 4 clubs de FFF, 37 clubs de ligue et 44 clubs de district sont en infraction soit 85 clubs.

Pour mémoire , situation 31/08/2018 : 0 clubs de FFF, 21 clubs de ligue et 42 clubs de district sont en infraction soit 63 clubs.

5 DIVERS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue de Bretagne.



District de Football du Finistère

LE PRESIDENT COMMISSION

Jo. STEPHAN